**PROCEDURE DE DEMANDE DE MOBILITE INTERNATIONALE**

**MOBILITES STAGE HORS EUROPE**

LA MOBILITE STAGE HORS EUROPE :

La mobilité de Stage Hors Europe est un dispositif proposé aux étudiants de 2è et de 4è année ainsi qu’aux étudiants en césure (1er ou 2è cycle).

Elle se déroule dans une entreprise ou un organisme actif dans le champ de la formation ou de l’art/la culture Hors Europe.

La mobilité de Stage Hors Europe doit avoir lieu durant les congés d’été de la 2è et de la 4è année, soit après les bilans des semestres 4 et 8.

Lorsque l’étudiant est en césure, elle peut avoir lieu à tout moment de l’année.

Elle se prépare généralement durant l’année qui précède la mobilité (N-1), ou au plus tard, le semestre qui précède le départ (N).

La Mobilité Stage Hors Europe droit à la Bourse pour la Mobilité internationale étudiante de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Bourse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée | Destination | Montant de la bourse | Durée  minimum | Durée  maximum |
| Monde entier | *300 euros/mois* | 2 mois | 9 mois |

Cette bourse est cumulable avec la Bourse sur critères sociaux du CROUS.

La mobilité de Stage Hors Europe est encadrée par :

* Une Fiche Candidat
* Une Convention de stage
* Une Attestation de Stage
* Une Fiche d’Evaluation du Stage par la Structure d’Accueil
* Un Rapport de Stage

Elle apparaît dans le Supplément au Diplôme.

LES DIFFERENTES ETAPES DE LA CANDIDATURE :

Courant novembre, une Réunion pour la Mobilité internationale étudiante est organisée. Ouverte à tous, elle est obligatoire pour les étudiants de 1è et de 3è année.

Deux temps sont prévus :

1) Présentation des opportunités de mobilité internationale étudiante (quoi, quand, comment, où… )

2) Interventions-restitutions des participants à la mobilité (N-1)

Dans les jours qui suivent la réunion, une information est faite à destination des étudiants (mail/affichage) énonçant la liste des documents à fournir, les modalités d’évaluation des projets/des demandes de bourses et indiquant les délais de candidature.

Le dossier de candidature contient :

* La *Fiche Candidat – Mobilité des Etudiants – Mobilité Stage HORS EUROPE* qui est à télécharger sur le site Internet ou à récupérer au bureau des RI et qui sera complétée avec l’Enseignant Tuteur (l’Enseignant Coordinateur (2èa) ou Référent (4èa) )
* Une lettre d’engagement de la structure d’accueil
* Tous les relevés de notes depuis le semestre 1
* Un justificatif de niveau de langue

Les modalités d’évaluation :

Toutes les candidatures sont présentées lors des Commissions semestrielles pour la Mobilité Internationale Etudiante qui ont lieu :

* au mois d’avril pour :
  + une mobilité au premier semestre de l’année qui suit (N+1)
  + une mobilité au premier et second semestres de l’année qui suit (N+1)
* au mois d’octobre pour :
  + une mobilité au second semestre de l’année en cours (N)

Exceptionnellement, ces commissions pourront être renouvelées.

Les commissions pour la Mobilité Internationale Etudiante ont pour membres la Directrice Générale, la Directrice des Etudes, la Directrice Administrative et un Enseignant par cycle d’études concerné ainsi que les Représentants Etudiants.

Les dossiers de candidature sont transmis aux membres de la Commission au plus tard une semaine avant la tenue de la Commission.

Le jour de la Commission, les candidats à la mobilité sont auditionnés durant 15 minutes et leur candidature est évaluée selon 4 critères :

* Motivation et cohérence du projet (8 points)
* Qualité du dossier de candidature (6 points)
* Les compétences linguistiques (3 points)
* La qualité du dossier scolaire (3 points)

Les membres de la Commission donnent un avis sur les projets des candidats dont ils opèrent un classement. La Directrice Générale décide de l’attribution des bourses (Région).

Dans les jours qui suivent la Commission, un relevé de conclusions listant les projets acceptés et les bourses accordées est affiché dans le hall.

Les délais de candidature :

L’Etudiant remet son dossier de candidature à la Chargée des RI au format numérique (moins de 10 Mo au total) et papier au plus tard le :

Début avril pour :

* une mobilité au premier semestre de l’année qui suit (N+1)
* une mobilité aux premier et second semestres de l’année qui suit (N+1)

Mi-septembre pour :

* une mobilité au second semestre de l’année en cours (N)

Tout dossier incomplet ou rendu hors délai n’est pas accepté.

Si la candidature de l’Etudiant obtient un avis positif de la Commission, un Contrat de Mobilité et un Convention de Stage Erasmus+ sont établis.

Y sont joints la copie des certificats d’assurance :

* Maladie (étendue à la zone géographique où se situe l’établissement d’accueil)
* Rapatriement
* Responsabilité civile

La Chargée des RI demande à l’étudiant de lui fournir ;

* La copie de l’assurance maladie étendue à la zone géographique où se rend l’étudiant
* L’assurance rapatriement
* L’assurance Responsabilité civile

L’Etudiant est assuré en cas d’accident du travail par l’Etablissement qui l’inscrit auprès de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie à la condition qu’il ne perçoive pas de rémunération ou que celle-ci soit inférieure à 554€ mensuels. Si l’étudiant perçoit une rémunération supérieure au plafond fixé par la sécurité Sociale, il s’assure directement auprès d’un organisme indépendant.

Au plus tard 1 mois après la date de signature du Contrat de Mobilité ou le premier jour de la mobilité, la ou les bourses de mobilité sont versées à l’Etudiant.

Au terme de la mobilité, l’Etudiant récupère auprès de la Structure d’Accueil son :

* Attestation de Stage
* Evaluation de Stage
* Certificat de présence

Il remet son Rapport de Stage à la Directrice des Etudes et à son l’Enseignant Tuteur (l’Enseignant Coordinateur (2èa) ou Référent (4èa) ) qui lui attribue une note.

La note obtenue est enregistrée dans la grille de cours de l’Esban et la mobilité apparaît dans le Supplément au Diplôme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| L’Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes est un établissement public de coopération culturelle. Il bénéficie du soutien de la Ville de Nîmes et du Ministère de la Culture et de la Communication. | | | Les programmes de mobilité sont financés avec le soutien de la Commission Européenne et de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée | |
| **Macintosh HD:Users:Giulia:Documents:Administration&Outils:Logo%96esban.pdf** | /Volumes/DocESBAN/RelationsInternationales/LOLA/Communication Beaux-Arts/LOGOS/LOGOS ESBAN Ville MC/LOGO Ville de nimes.pdf | /Volumes/DocESBAN/RelationsInternationales/LOLA/Communication Beaux-Arts/LOGOS/LOGOS ESBAN Ville MC/Logo_MCC.pdf | ../EU%20flag-Erasmus+_vect_POS.jpg | ../Logo-R-carre.jpg | |